



Site des Vosges du Sud
DOCUMENT D'OBJECTIFS

Secteur Ventron



CAHIER 1

***Les éléments
de présentation
et de synthèse***



Septembre 2004



Site des Vosges du Sud DOCUMENT D'OBJECTIFS

Secteur Ventron CAHIER 1

Sommaire

Introduction

Qu'est-ce que Natura 2000 ?	p 1
Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?	p 2
Que sont les contrats Natura 2000 ?	p 4

I. Informations générales

A. Localisation du site	p 5
B. Données écologiques, occupation du sol.....	p 6
C. Intérêt écologique du secteur	p 7

II. Diagnostics écologique et socio-économique

A. Etat des lieux des habitats	p 8
Description	
Cartographie	
B. Etat des lieux des espèces.....	p 10
Espèces d'intérêt communautaire	
Habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
Autres espèces remarquables	
Illustrations	
C. Activités socio-économiques	p 12
L'exploitation forestière et la chasse	
Les loisirs et le tourisme	
L'agriculture et les fermes auberges	
Autres activités	
Cartographie des activités économiques	

D. Etat de conservation	p 14
Impact du tourisme, sports et loisirs	
Impact de la gestion cynégétique	
Impact de la cueillette	
Impact de l'agriculture	
Impact de la sylviculture	
Cartographie de l'état de conservation des habitats	
E. Bilan des mesures de protection et de gestion existantes.....	p 18
Bilan des protections réglementaires et foncières ; rappel des réglementations	
Synthèse des dispositions relatives aux documents d'urbanisme	
Les mesures de gestion conservatoire existantes	

III. Objectifs et actions à mettre en œuvre

A. Les grandes problématiques de gestion du site.....	p 21
B. Objectifs et actions	p 22
C. Cartographie des lignes d'action.....	p 25

IV. Plan d'actions

V. Evaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs

A. La démarche d'évaluation	p 29
B. Critères de suivis et d'évaluation des actions ...	p 31

VI. Fiches actions



Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Ventron *CAHIER 1*

Introduction

Qu'est-ce-que Natura 2000 ?

Un réseau écologique européen

L'Union Européenne a adopté une politique de conservation des espèces et de leurs habitats par le biais de deux directives :

- La Directive «Oiseaux» de 1979 concerne la protection des oiseaux sauvages. (Cf. vol III)
- La Directive «Habitats» de 1992 vise à maintenir les habitats naturels rares, sensibles ou menacés ainsi que les habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Dans son annexe I, on retrouve une liste d'espèces menacées au niveau européen qu'il faut préserver. (Cf. vol III)

Chaque pays de l'Union Européenne se doit d'établir des ZPS (Zones de Protection Spéciale) au titre de la Directive «Oiseaux» et des ZSC (Zones Spéciales de Conservation) au titre de la Directive «Habitats». L'ensemble des ZPS et des ZSC devra constituer le réseau Natura 2000.

Quelques définitions

Habitat naturel : milieu naturel constitué d'une association végétale particulière due aux spécificités de ce milieu (climat, sol,...).

Habitat d'intérêt communautaire : habitat figurant à l'annexe I de la Directive «Habitats» ; il correspond à un milieu sensible, rare ou menacé. Certains sont dits prioritaires et nécessitent des mesures de protection et de gestion particulières.

Espèce d'intérêt communautaire : espèce animale ou végétale figurant dans l'annexe II de la Directive «Habitats» ou dans l'annexe I de la Directive «Oiseaux» ; elle correspond à une espèce sensible, rare ou menacée.

Comme pour les habitats, il existe des espèces dites prioritaires qui nécessitent des mesures de protection et de gestion spécifiques.

Habitat «d'espèce d'intérêt communautaire» : milieu de vie d'une espèce d'intérêt communautaire : là où elle naît, se reproduit, grandit, se nourrit...

1979

Directive Oiseaux

Zone de protection spéciale (ZPS)

Directive Habitats

1992

Types d'habitats (annexe I)
Espèces (annexes II)

Liste nationale des sites proposés

Sites d'importance communautaire

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Reseau Natura 2000
2004

Un outil de développement durable

Le réseau Natura 2000 vise à mettre en place des mesures de gestion pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences locales, économiques, sociales et culturelles.

C'est donc un outil de politique d'aménagement du territoire pour la gestion du patrimoine naturel et pour le développement de l'économie locale, mais il est également une occasion unique pour trouver un consensus autour de la gestion de la nature.

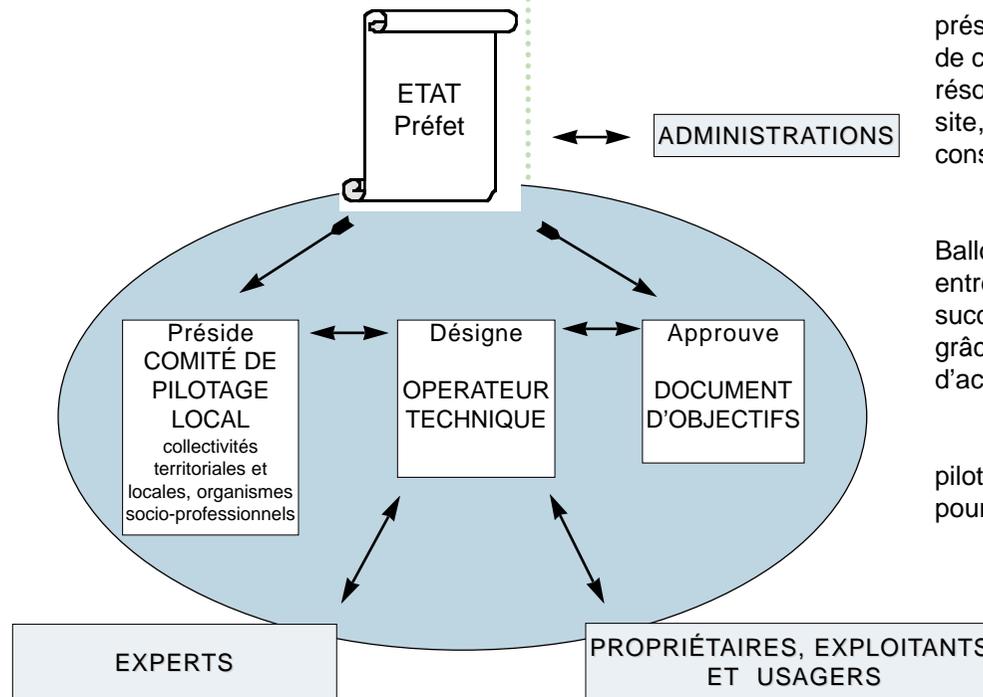
Qu'est-ce-qu'un document d'objectifs ?

Un document concerté

Pour mettre en œuvre la Directive «Habitats», la France a choisi de présenter pour chaque site, un document d'objectifs qui prévoit des mesures de conservation appropriées. Il permet d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'actions et de planifier à long terme sa conservation.

L'opérateur du site des Vosges du Sud, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est le maître d'œuvre du document d'objectifs. Il fait le lien entre les acteurs locaux et l'Etat, maître d'ouvrage. La validation des étapes successives du document d'objectifs fait une large part à la concertation locale grâce à un comité de pilotage généralement présidé par le Préfet et constitué d'acteurs concernés par la gestion du site.

Pour le site Natura 2000 des Vosges du Sud, il existe un comité de pilotage local présidé par le Sous-Préfet de Guebwiller et un comité de suivi pour chaque secteur de ce site.



Ce que contient un document d'objectifs (décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001)

1. Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection et les activités humaines exercées sur le site.
2. Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site.
3. Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs.
4. Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière.
5. L'indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs.
6. Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats et des espèces.

Calendrier des rencontres

Août 1996

Création du Comité Départemental Natura 2000 du Haut-Rhin.

Avril 1997

Création du Comité de Pilotage Local des Vosges du Sud.

Juin 1997

Validation de la partie «Diagnostic» du document d'objectifs.

Juillet 1998

Finalisation du projet de document d'objectifs.

Octobre 1999

Validation du document d'objectifs.

Depuis Août 2000

Mise en oeuvre du document d'objectifs.

Composition du Comité de Pilotage Local des Vosges du Sud

Présidents
Sous-Préfet de Guebwiller
Président du PNR des Ballons des Vosges

Etat et services de l'Etat
Sous-Préfet de Thann
Sous-Préfet de Saint-Dié
DIREN, DDAF, DDE

Elus
19 communes : Wildenstein, Kruth, Felling, Urbès, Storckensohn, Husseren-Wesserling, Mollau, Mitzach, Moosch, Willer-sur-Thur, Bitschwiller-les-Thann, Bourbach-le-Haut, Sickert, Wegscheid, Masevaux, Rimbach-près-Masevaux, Oberbruck, Sewen, Dolleren.
Conseillers Généraux : cantons de Saint-Amarin, Thann et Niederbruck, Conseil général du Haut-Rhin.
Conseil régional du Haut-Rhin
EPCI : Communauté de Communes de la vallée de la Doller ; Communauté de Communes du Pays de Thann ; Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin ; Syndicat Intercommunal du Schéma Directeur des vallées de la Thur et de la Doller ; Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace ; Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de la Doller ; Syndicat Mixte de la moyenne Thur, Syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux.

Propriétaires, usagers, chambres consulaires
Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin (2 représentants)
Chambre de Commerce et d'Industrie (1)
CRPF, ONF, ONCFS, CSP
Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Club vosgien
GIC 14, GIC 15, Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin (1)

Associations de protection de la nature
Alsace Nature (2), Conservatoire des Sites Alsaciens
Groupe Tétràs Vosges

Opérateur
Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Composition du Comité de Suivi sur le secteur

Présidents
Mr le Sous-préfet de Guebwiller
Mr le Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Services de l'Etat
DIREN, DDAF

Elus
3 communes : Felling, Kruth, Wildenstein
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Communauté de Communes du Pays de Thann, Communauté de Communes de Saint-Amarin

Propriétaires, usagers, chambres consulaires
Chambre d'Agriculture
Office National des Forêts
Fédération des chasseurs

Association de protection de la nature
Alsace Nature

Opérateur
Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Les étapes

Diagnostic du site

- Inventaire des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire.
- Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces.
 - Etat des lieux des activités humaines.



Définition des objectifs de gestion

- Objectifs de gestion découlant de la comparaison entre le diagnostic du site et le maintien d'un état de conservation favorable des milieux naturels.



Mise en oeuvre des mesures de gestion

- Traduction des orientations de gestion en mesures opérationnelles.
 - Mise en place d'un programme d'actions.
- Mise en place de mesures contractuelles par le biais des CAD (Contrats d'Agriculture Durable) et des contrats Natura 2000.

Que sont les contrats Natura 2000 ?

Définition et contenu

Le contrat Natura 2000 :

- porte sur la conservation ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site.
- porte exclusivement sur des terrains situés dans le site Natura 2000.
- prend la forme de Contrat d'Agriculture Durable (CAD) pour les exploitants agricoles.

Les engagements figurant dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux objectifs et aux actions précisées dans le document d'objectifs.

Durée :

Les contrats pour la mise en œuvre de Natura 2000 ont une durée minimale de 5 ans. Celle-ci doit être appréciée en fonction des objectifs de conservation ou de restauration des milieux naturels, dans un souci d'harmonisation avec d'autres documents de planification existants.

Contenu :

- Les opérations à effectuer pour mettre en œuvre des objectifs de conservation (ou de restauration) des habitats et des espèces énoncés dans le document d'objectifs.
- Les engagements correspondant aux bonnes pratiques ne donnant pas lieu à des compensations financières.
- Les engagements donnant droit à contrepartie financière.
- Le montant, la durée et les modalités de versement des aides financières.
- Les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect de ces engagements.

Financements

Le contractant qui accepte de s'engager dans un contrat Natura 2000 bénéficie en contrepartie d'aides financières annuelles. Ces dernières proviendront :

- 1) De cofinancements européens.
- 2) De l'Etat :
 - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).
 - Ministère de l'Agriculture (MAAPAR).
- 3) De cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, des établissements publics et autres acteurs locaux.

Les aides seront versées par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA) dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'Etat.

Bénéficiaires

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés «Contrats Natura 2000».



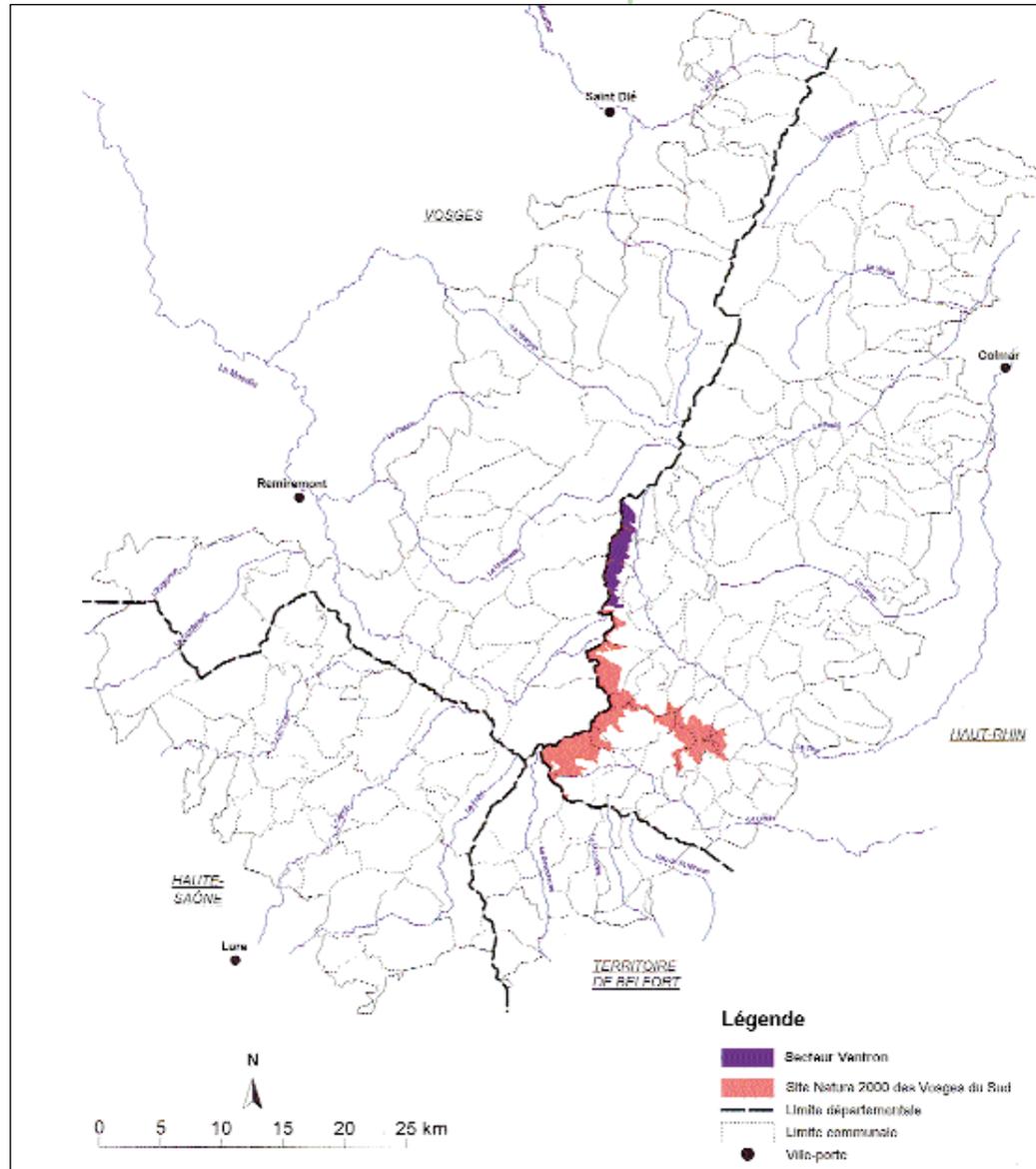
Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Ventron *CAHIER 1*

Chapitre I

Informations générales

A. Localisation du Site



Nom

Secteur Ventron

Localisation

Partie haut-rhinoise d'une crête secondaire située dans le sud du Massif Vosgien, sur 9 km de long, entre le Col d'Oderen au Sud et le Col du Bramont au Nord. Sur les communes de Fellingring et Kruth, son contour reprend celui de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron.

Superficie

1002 ha

Ce secteur comprend la partie haut-rhinoise de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron, créée en 1989.

Statut foncier

L'ensemble du secteur est propriété communale.

Toutes les forêts communales du secteur bénéficient du régime forestier. A signaler également un aménagement forestier pilote sur la commune de Kruth.

(Cf. Vol II)

Concernant la chasse, le territoire est divisé en 4 lots (Groupement d'Intérêt Cynégétique 14) : Wildenstein, Kruth 1, Fellingring 3, Fellingring 4. Ces lots ont été attribués en 1997 et il n'existe aucun secteur réservé.

(Cf. Vol II)

3 communes concernées

Fellingring
Kruth
Wildenstein

B. Données écologiques, occupation du sol

Végétation, occupation du sol

Les pentes, généralement fortes, sont occupées par la forêt qui recouvre pratiquement 95 % de la superficie de ce secteur (environ 1010 ha). La forêt s'étage en fonction de l'altitude.

Les altitudes de transition des principales unités écologiques montagnardes du Massif vosgien (Chênaie, Hêtraie-sapinière, Hêtraie subalpine) varient en fonction de l'exposition, du substrat, de la nébulosité... La Hêtraie-sapinière est la formation dominante (principalement la Hêtraie-sapinière à Fétuque, plus fréquente en contexte basique).

Dans des conditions particulières, ces unités laissent place à des formations végétales présentant un grand intérêt écologique : tourbières et autres zones humides dans des cuvettes bien alimentées en eau, complexes d'éboulis (pierriers nus, formations arbustives à Noisetier et Sorbier, pelouses à Valériane, Erblaies...).

Les pentes les plus faibles ont été défrichées depuis plusieurs siècles pour les besoins de l'agriculture : ces pâturages appelés Chaumes ou Hautes-chaumes sont en position sommitale.

Deux chaumes totalisant 50 ha sont présentes sur le secteur : au sud, la chaume du Felsach et plus au nord, la chaume du Petit Ventron, en continuité avec la chaume du Grand Ventron, sur le versant lorrain.

Données écologiques

Altitude

Entre 600 mètres et 1204 mètres (au Grand Ventron).

Climatologie

- Climat de transition entre un climat de type océanique et un climat de type continental. Ce secteur présente donc un intérêt biogéographique majeur : il joue un rôle important dans le maintien et la propagation d'espèces au niveau national et international.
- Précipitations abondantes (environ 2 mètres par an).
- Couverture neigeuse généralement épaisse et durable (4 à 6 mois de décembre à mai).
- Température annuelle moyenne basse : 5°C.
- Fréquentes gelées tardives au printemps.

Hydrologie

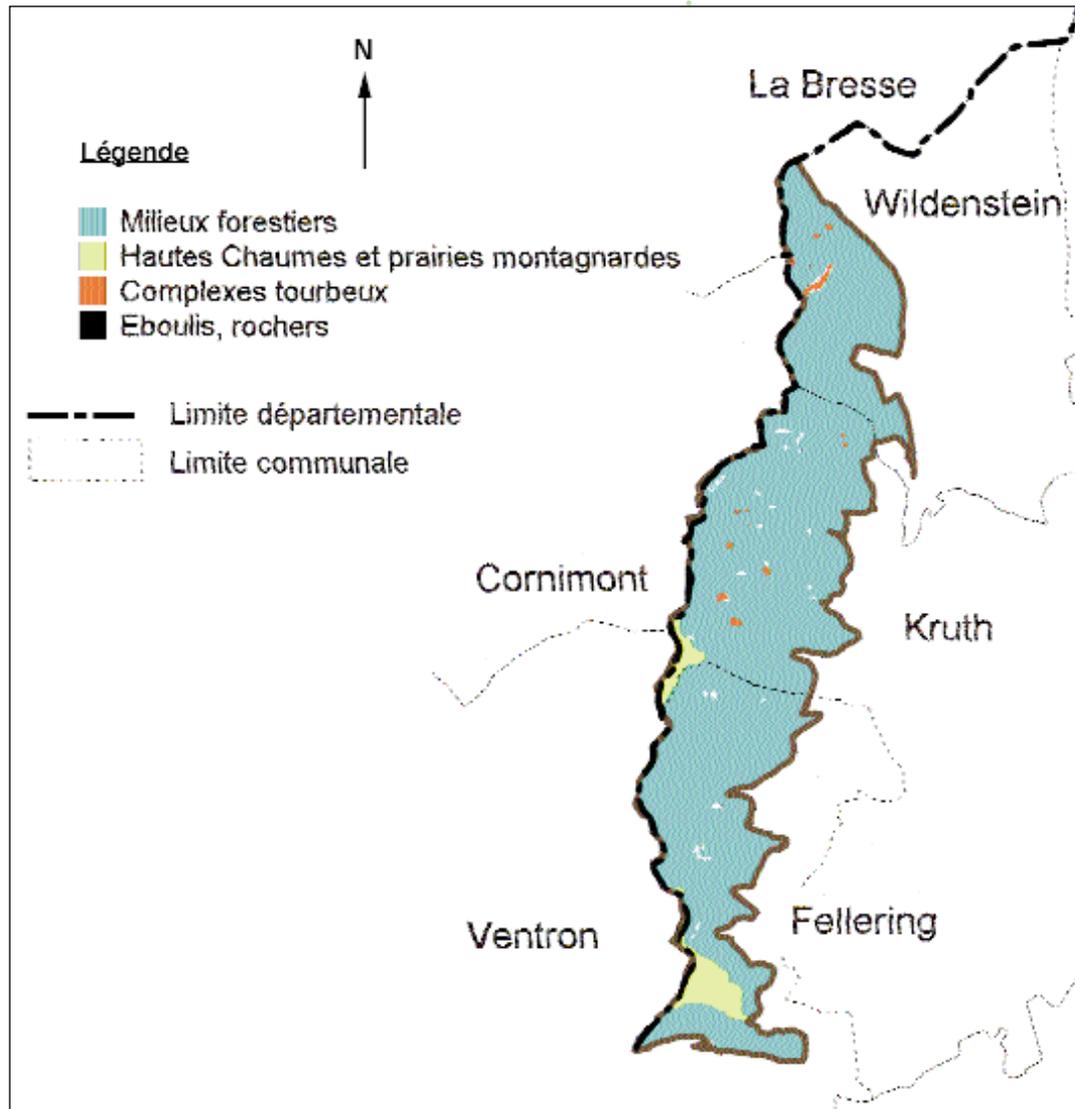
Le réseau hydrographique est peu dense au regard du versant lorrain (1,8 km de cours d'eau/km²) et l'on compte 11 bassins versants secondaires par rapport au bassin versant de la Thur. Les pentes généralement fortes expliquent un régime torrentiel dominant. Ces ruisseaux constituent la principale source d'approvisionnement en eau des zones humides tourbeuses, abondantes sur ce secteur.



La tourbière de Pourrifaing

C. Intérêts écologiques du secteur

Les milieux naturels



Intérêt géomorphologique

Importance de l'empreinte glaciaire : petits cirques glaciaires, barres rocheuses, moraines...

Intérêt géologique

Le Massif du Grand Ventron est composé d'un granite acide à biotite portant généralement des sols bruns. Localement, on trouve des granites plus alcalins à biotite et muscovite. Ces formations géologiques sont parfois recouvertes de formations glaciaires résiduelles : blocs et cailloux au sein d'une matrice argilo-sableuse.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

- 14 habitats d'intérêt communautaire.
- 8 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive «Oiseaux»). ex : le Pic noir (Cf. Vol II).
- 1 mammifère d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats : le Lynx.

Espèces protégées au niveau national

Les inventaires et suivis annuels réalisés sur l'ensemble de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron ont permis de recenser :

- 331 taxons animaux en 1996 dont 41 sont protégés au niveau national et 66 mentionnés par les textes communautaires et internationaux : Convention de Bonn, Convention de Berne, Directive Oiseaux, Convention de Washington.
- 482 espèces végétales dont 5 protégées au niveau national. (cf. Vol II)

Espèces protégées au niveau régional

- 20 espèces végétales protégées au niveau régional.
- 27 espèces végétales d'intérêt régional. (Cf. Vol II)



Site des Vosges du Sud
DOCUMENT D'OBJECTIFS

Secteur Ventron
CAHIER 1

Chapitre II

Diagnostique écologique et socio-économique

A. Etat des lieux des habitats

Description

13 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires occupent potentiellement l'équivalent de 95% du secteur.

On notera en particulier l'importance de 3 habitats : hêtraie-sapinière, éboulis (109 ha) et bas-marais (plus de 40 ha).

(Tableau détaillé et fiches habitats, méthode de cartographie et évaluation des habitats : Cf. Vol II).

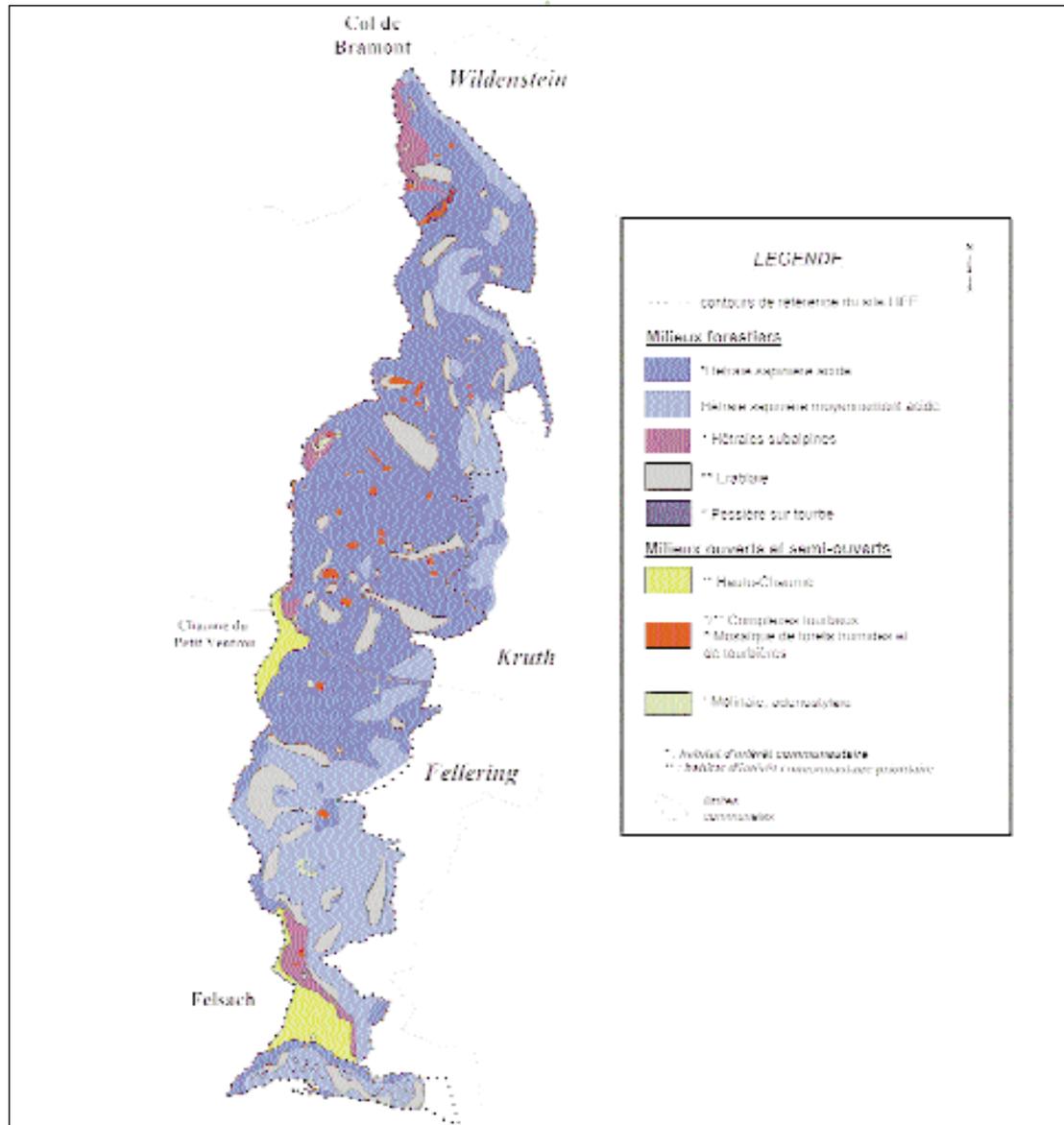


Erblaie à Lunaire : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Intitulé de l'habitat	Intitulé de la Directive Habitats	Superficie
Hêtraies-sapinières moyennement acides Hêtraies	*Hêtraies du <i>Luzulo-fagetum</i> *Sapinières-hêtraies à Fétuque des bois *Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	840 ha
Forêts humides	*Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnards à alpins	2,2 ha
Hautes-Chaumes	**Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	42,2 ha
Eboulis, formations en mosaïque	**Forêts de pente, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins *Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival *Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	110 ha
Complexes tourbeux	**Tourbières de transition et tremblants *Dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> **Tourbières hautes actives *Prairies à molinies sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux.	48,5 ha

* : habitats d'intérêt communautaire ; ** : habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Cartographie des habitats



**La Hêtraie d'altitude :
habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

B. Etat des lieux des espèces

Les espèces d'intérêt communautaire

Nom de l'espèce	Reproduction	Protection régionale (Alsace)	Protection Nationale	Directive Oiseaux (Annexe I)	Milieu de vie
Bondrée apivore	N		+	+	Milieus rocheux des stations chaudes (éablières, éboulis)
Grand Tétras	N	+		+	Vieilles forêts (Hêtraies-sapinières) et milieux ouverts
Chouette de Tengmalm	N		+	+	Vieilles forêts (Hêtraies, Hêtraies-sapinières)
Faucon pèlerin	N		+	+	Milieus rocheux et falaises (éablières, éboulis)
Gélinotte des bois	N	+		+	Forêts boréales et montagnardes de résineux
Pic noir	N		+	+	Vieilles forêts

N : espèces nicheuses ;

***** : espèces dont la nidification est incertaine ou irrégulière

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Aucune espèce n'a motivé la désignation d'habitat d'espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats sur le secteur Ventron.

La présence ou la disparition de ces oiseaux très sensibles servent à définir l'état de conservation de certains secteurs.

Il faut noter également la présence au niveau de l'ensemble du massif vosgien du Lynx, espèce d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitats).

Autres espèces remarquables

Présence d'un nombre important d'espèces rares, menacées et relictuelles : plus de 100 animaux et 30 plantes protégés au niveau national et international. Citons, pour la faune, le Grand Tétras, la Gélinotte, le Lynx, le Chat sauvage,...pour la flore, le Scheuchzérie des marais, les lycopodes...

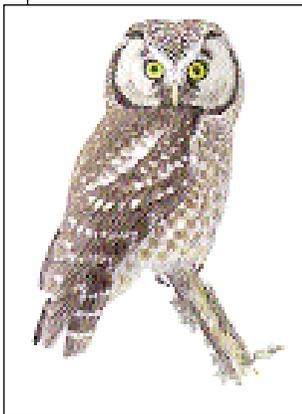
La richesse ornithologique des Hautes-Vosges a en outre justifié l'identification, sur 88 200 ha, d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : le secteur concerné est situé au coeur de cette zone.

Une mesure de protection réglementaire a d'ailleurs d'ores et déjà été mise en place (Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron).

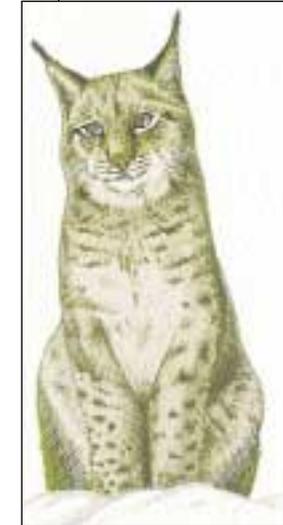
Illustrations d'espèces d'intérêt communautaire



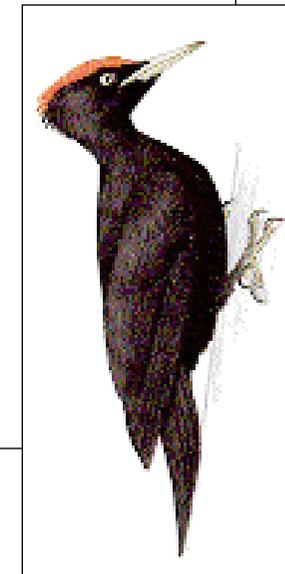
Faucon pèlerin



Chouette de Tengmalm



Lynx



Pic noir

Cf. Vol II pour listes exhaustives et fiches espèces

La chasse

La chasse apporte des revenus supplémentaires aux communes puisque les sommes procurées par les locations de chasse sont conséquentes.

L'agriculture et les fermes-auberges

Deux chaumes sont concernées sur le secteur Ventron :

- La chaume du Felsach (environ 30 ha), au sud, est pâturée par un troupeau de vaches laitières appartenant à la ferme-auberge du même nom. Cette chaume est accessible par un chemin peu carrossable et par le réseau de sentiers balisés du Club Vosgien.

- La chaume du Petit Ventron (environ 15 ha) a été cédée à bail par la commune de Kruth au CSA. Celui-ci réalise des travaux de débroussaillage afin de maintenir le milieu ouvert, dans le cadre d'un plan de gestion spécifique.

Autres activités

Comme autres activités sur le site, il faut également signaler la cueillette des champignons et des myrtilles.

C. Activités socio-économiques

L'exploitation forestière

Les forêts du site fournissent :

- Des feuillus vendus en bois d'œuvre et en bois destinés à la trituration ou au chauffage ;
- Des grumes résineuses destinées à la charpente et à la menuiserie.

En Alsace, la forêt est fréquemment exploitée en régie directe et le bois est vendu par adjudication.

La productivité moyenne des forêts du site est variable : entre moins de 1 m³ par ha et par an en mauvaise station, jusqu'à 10 m³ par ha et par an en très bonne station.

Les revenus nets des forêts sont dès lors très différents d'une commune à l'autre mais également d'une année sur l'autre : entre 0 euro/ha/an en mauvaise station et 153 euros/ha/an pour les meilleures stations, sans compter les frais liés à l'infrastructure (création de pistes, entretien...).

Les revenus forestiers représentent donc une part très variable du budget des communes.

(Cf Vol II pour détails)

Les loisirs et le tourisme

Le site est essentiellement orienté vers un tourisme vert axé sur la randonnée et la découverte à pied (environ 30 km de sentiers balisés, ferme-auberge du Felsach...). La fréquentation est globalement diffuse sur l'ensemble du site, de nombreux secteurs sont encore peu accessibles : cet état de fait constitue un gage d'authenticité pour ce site ; la fréquentation se concentre en fait sur des secteurs bien identifiés :

- En été, sur les chaumes du Grand Ventron et du Felsach : il s'agit d'un tourisme « contemplatif », où les touristes vont généralement sur le site en voiture, font une petite marche, regardent les paysages et mangent en ferme-auberge.

- En hiver, autour de la station de ski alpin du Frenz (deux remontes-pentes).

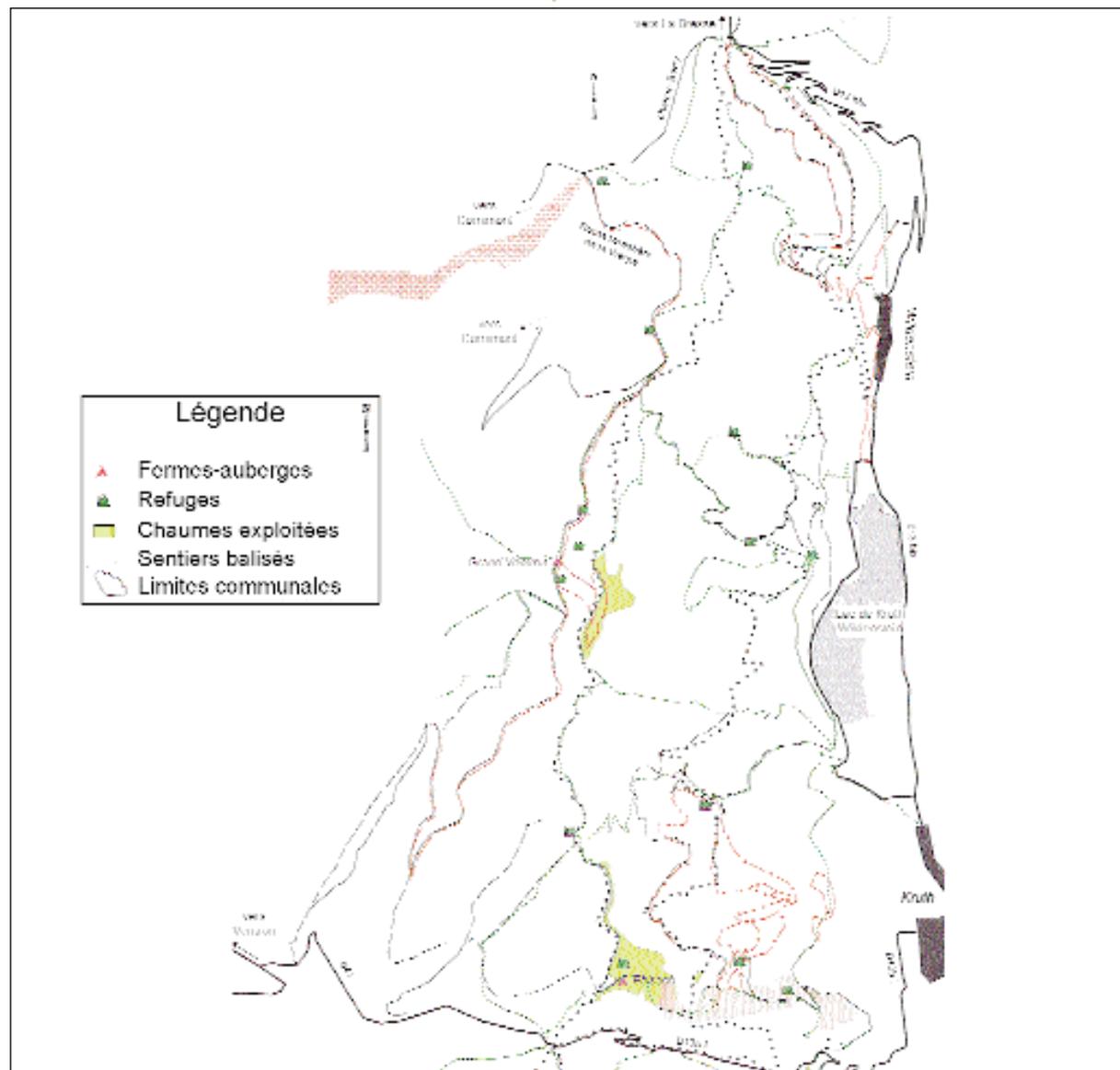
Deux itinéraires de ski de fond balisés passent dans le site, l'un en partance du village de Wildenstein, l'autre en partance du Frenz. Enfin, un site d'escalade est à noter en limite du site au Bockloch, sur la commune de Kruth.

Le site est accessible par plusieurs routes ou parkings :

- depuis le Col du Bramont au nord, par la D34, qui relie La Bresse à Wildenstein ;
- depuis la D13 bis qui relie les villages de la vallée de la Thur entre Wildenstein et Kruth ;
- par le Col d'Oderen, au niveau de la D43I entre Kruth et Ventron ;
- par le Frenz ;
- côté vosgien, par la route forestière de la Vierge, entre Cornimont et la chaume du Grand Ventron.

(Cf. Vol II pour Carte du réseau routier et cartographie des chemins d'accès, réglementations et signalisations)

Cartographie des activités économiques



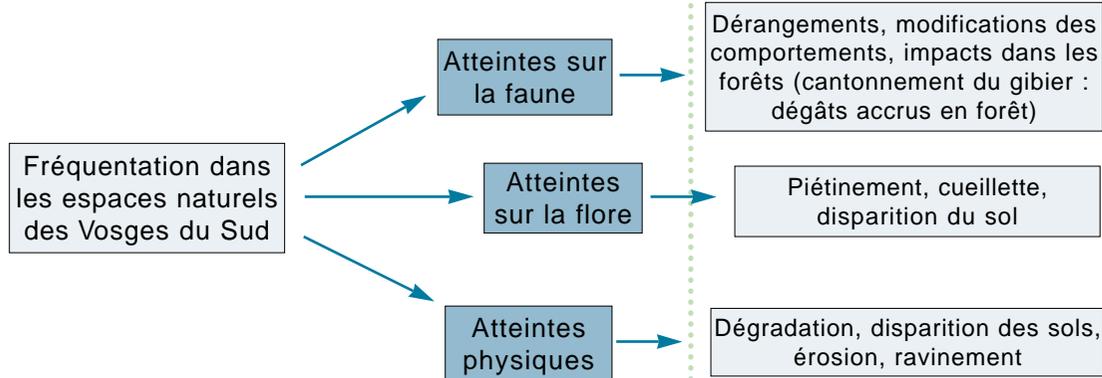
Projets privés et publics en cours ou projetés sur le secteur

Aucun projet public ou privé en cours sur le secteur.

Cf. Vol II pour les cartes au 25 000 ème

D. Etat de conservation

Impacts du tourisme et des activités de sport et de loisir

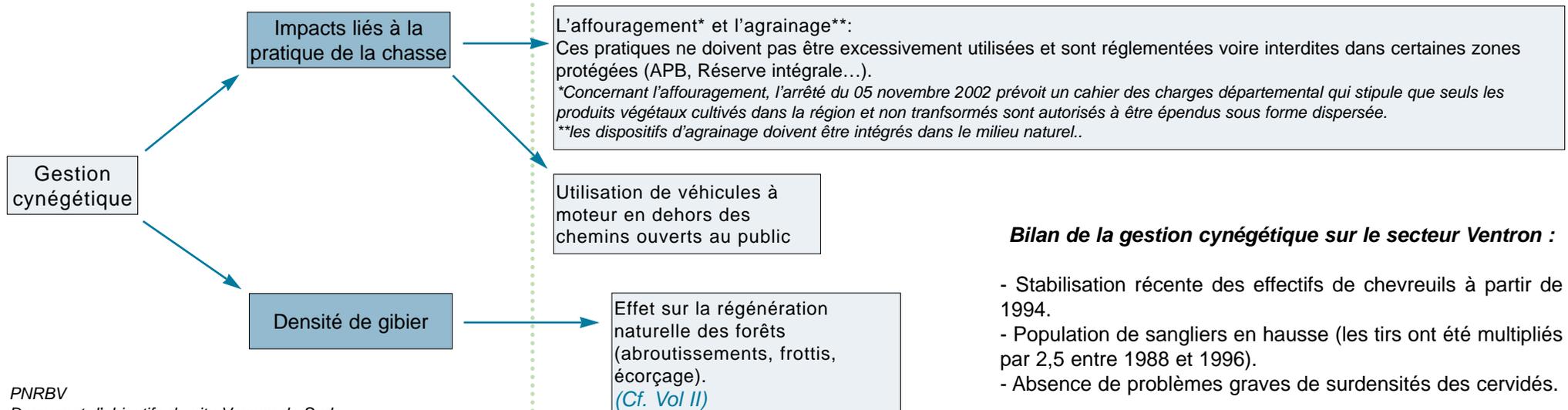


Bilan

De façon schématique, si on estime que l'activité d'un visiteur moyen influence la faune sauvage sur une bande de terrain large de 200 mètres et si on reporte cette bande de 200 mètres au niveau des sentiers de randonnée, routes..., on calcule que ce réseau actuel influence théoriquement la moitié de la superficie du secteur, et ce sans prendre en compte l'impact d'activités hors pistes : raquettes, ski, etc...

On estime le nombre de visiteurs annuels dans les Hautes-Vosges entre 7 et 14 millions de personnes, dont 1,5 à 2 millions de randonneurs et 1,6 à 2,5 millions de skieurs (CESA, 1997). La fréquentation touristique des Hautes-Vosges est concentrée dans l'espace (certains secteurs sont plus fréquentés que d'autres : espaces ouverts avec vue panoramique, accessibilité en voiture, comme le Ballon d'Alsace qui est un des quatre sites les plus fréquentés ; et à l'opposé le vaste réseau de sentiers balisés génère une fréquentation beaucoup plus diffuse) et dans le temps (fréquentation accrue pendant les week-end et les vacances scolaires).

Impacts de la gestion cynégétique



Bilan de la gestion cynégétique sur le secteur Ventron :

- Stabilisation récente des effectifs de chevreuils à partir de 1994.
- Population de sangliers en hausse (les tirs ont été multipliés par 2,5 entre 1988 et 1996).
- Absence de problèmes graves de surdensités des cervidés.

Impacts de la cueillette

Le ramassage des myrtilles et des champignons n'a peu ou pas d'impact lorsque ce sont des pratiques familiales ou localisées. Par contre, il faut déplorer le ramassage en bandes organisées.
Le ramassage des plantes médicinales et aromatiques est soumis à un cahier des charges respectant les principes de l'agrobiologie ; cette pratique est dépendante des aléas climatiques.

Impacts de l'agriculture sur les prairies montagnardes et les chaumes

Pâturage intensif et/ou chaulage/épandage Fauche précoce	Milieu banalisé Diminution de la diversité des espèces remarquables Erosion du sol
Pratiques modérées	Etat intermédiaire
Peu ou pas de pâturage Aucune fertilisation ni chaulage Fauche tardive	Milieu proche de la dynamique naturelle Bonne diversité floristique Présence d'espèces remarquables
Déprise agricole Abandon des surfaces anciennement gérées	Enrichissement/Fermeture du milieu Evolution vers des formations forestières Apparition de nouvelles espèces surtout animales Milieux intéressants dans certains cas

A RESTAURER

A AMELIORER

A CONSERVER

A RESTAURER

↑
Intensification des pratiques agricoles

Bilan de l'état de conservation des Chaumes :

- La chaume du Petit Ventron est en bon état de conservation, voire en excellent état de conservation (gestion conservatoire du CSA).
- La chaume du Felsach présente également un bon état de conservation, sauf sur une surface réduite, aux abords de la ferme-auberge.

(Cf. Vol II : Bilan détaillé de l'état de conservation des milieux ouverts)

Impacts de la sylviculture sur les forêts (Cf. Vol II pour détails)

Gestion intensive des forêts (plantations monospécifiques...)	Peuplements issus de plantations ou peuplements modifiés Introduction d'espèces non caractéristiques de l'habitat Difficulté de régénération naturelle Déséquilibre forêt/gibier Absence/faiblesse de nécromasse
Pratiques modérées	Etat intermédiaire
Sylviculture respectueuse des cycles naturels	Peuplements composés d'essences caractéristiques de l'habitat dans des proportions équilibrées Bon équilibre forêt/gibier Régénération naturelle lente et progressive Biodiversité importante

A RESTAURER

A AMELIORER

A CONSERVER

Intensification de
la gestion sylvicole

Remarque sur l'évolution de la gestion sylvicole

Depuis plusieurs années, la prise de conscience de ces impacts multiples a amené les gestionnaires forestiers à modifier voire abandonner certaines pratiques : abandon progressif du traitement par futaie régulière à groupe de régénération strict en altitude, moins de coupes rases, gestion spécifique dans des biotopes d'espèces menacées... (voir notamment : ONF, Direction Alsace : évolutions en sylviculture, 1996). De plus, soulignons que de nombreuses forêts privées et forêts communales non soumises sont inexploitées pour des raisons physiques et économiques (inaccessibilité, absence de dessertes, pentes très importantes...).

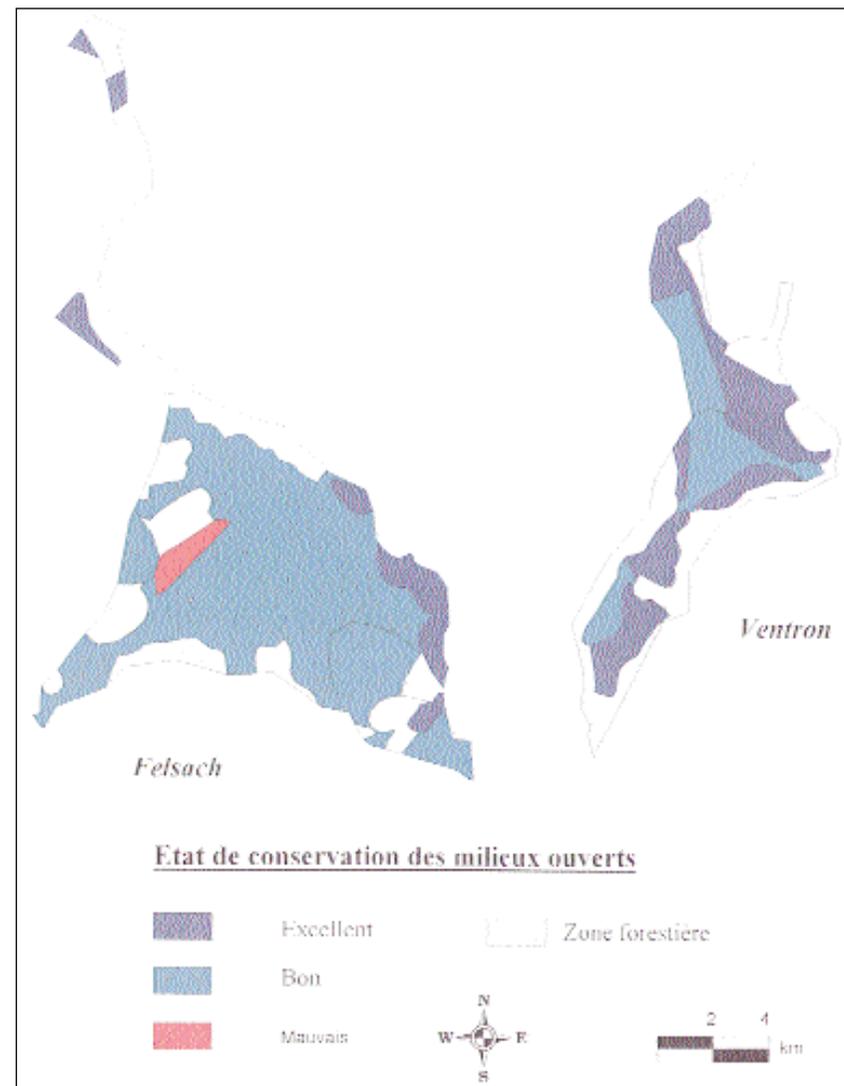
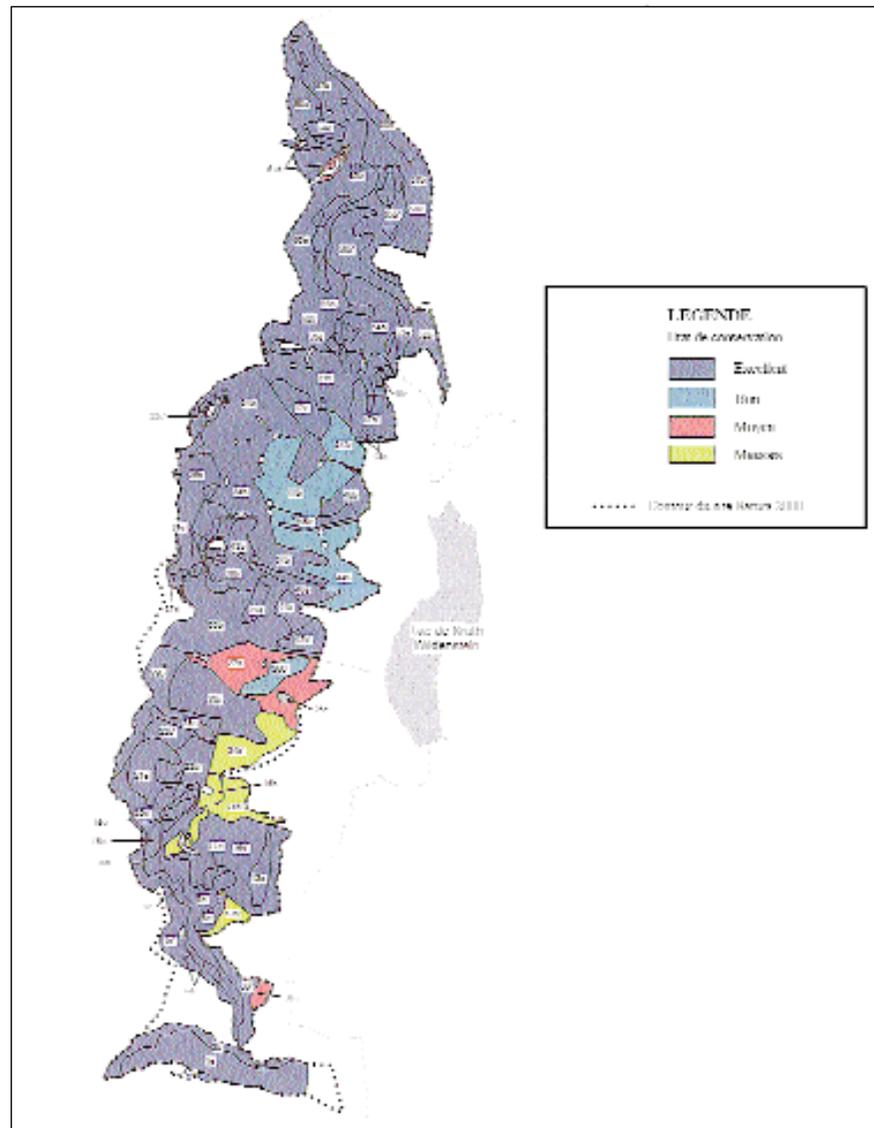
Bilan de l'état de conservation des forêts (Cf. Vol II pour détails)

Les habitats forestiers d'intérêt communautaire sont généralement bien conservés. Quand ils se trouvent dégradés, les phénomènes en cause sont généralement la plantation monospécifique (parfois préférée à la régénération naturelle mélangée jusqu'aux années 80) et le rajeunissement sur une période courte. Sur le secteur Ventron, la majorité des habitats forestiers présente un très bon état de conservation sauf sur quelques secteurs bien localisés.

Etat de conservation des autres habitats

De manière générale, les complexes tourbeux présentent un très bon état de conservation. Seule la tourbière de Pourriffaing, anciennement drainée et reboisée en épicéas a nécessité des travaux de restauration dans la cadre de l'application du Plan de Gestion de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron. Par ailleurs, certains secteurs (notamment sur la commune de Kruth) nécessitent une restauration du réseau hydrographique (ensablement de tourbière). Ces travaux sont prévus par le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle.

Cartographie de l'état de conservation des habitats (forêts et chaumes)



E. Bilan des mesures de protection et de gestion existantes

Bilan des protections réglementaires et foncières, rappel des réglementations

95 % du secteur est classé en Réserve Naturelle par décret ministériel du 22 octobre 1989 (Cf vol III). 400 ha y sont classés en réserve intégrale par ce même décret ou à l'initiative des communes sur proposition du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, gestionnaire de la Réserve pour le compte de l'Etat.

Sur la majorité du secteur, c'est donc la réglementation de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron qui s'applique.

Synthèse des dispositions relatives aux différents documents d'urbanisme

Le secteur est classé en zone ND sur les communes de Wildenstein et Kruth (Cf Vol II).

Sur la commune de Felling, le POS est partiel et manque sur cette zone mais la réglementation de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron s'applique ici.

En ce qui concerne le Schéma Directeur des vallées de la Thur et de la Doller, il identifie des espaces à vocation prioritaire de conservation des milieux, des espaces à vocation agricole et des espaces à vocation forestière. Pour chacun de ces espaces, il expose des lignes d'action propres à garantir la préservation des éléments les plus caractéristiques du patrimoine vivant, ainsi que le potentiel global de diversité faunistique et floristique du territoire.

L'ensemble des lignes d'action à suivre sur le territoire concorde très bien avec les objectifs fixés par le document d'objectifs dont le but premier est de préserver le patrimoine naturel de ce site.

Cf. Vol II pour les cartes au 1/25 000è

Cf. Vol III pour détails sur Schéma Directeur



La chaume du Felsach

Les mesures spécifiques de gestion conservatoire existantes

Les Zones d'Action Prioritaire pour le Grand Tétrás, les séries d'intérêt écologique des aménagements forestiers

La régression importante du Grand Tétrás sur le Massif Vosgien a motivé entre autre la mise en œuvre de mesures de gestion sylvicole et cynégétique spécifiques (« Directive Tétrás ») à l'intérieur de l'aire de présence de l'espèce (« Zones d'Action Prioritaires »). (Cf. *Vol III pour Directive Tétrás*)

La « Directive Tétrás » ONF/ONC du 23 Janvier 1991 prévoit ainsi de recréer ou de maintenir un biotope favorable au Grand Tétrás ; la mise en œuvre de cette Directive concernait 11450 ha au 31/03/1997 (source : ONF) soit 91% de l'aire de présence du Grand Tétrás dans les Vosges.

Sur ces Zones d'Action Prioritaire Tétrás, certaines recommandations doivent être respectées.

Sur le secteur Ventron, l'ensemble des forêts sont concernées puisque 400 ha sont en réserve intégrale et 530 ha en Zones d'Action Prioritaire.

Précisons que le Comité Départemental du Haut-Rhin pour la protection des Tétracidés a approuvé des orientations départementales fixant des objectifs et principes de gestion sylvicoles, cynégétiques et touristiques.

Il faut enfin citer les « séries d'intérêt écologique » dans certains aménagements forestiers correspondant à des secteurs de forêts intéressantes d'un point de vue écologique (zone de présence du Grand Tétrás, secteurs d'éboulis, forêts subnaturelles ou âgées...) et où l'aménagement prévoit des règles spécifiques de gestion (ou de non gestion) ; ce sont également souvent des Zones d'Action Prioritaire.



Le Grand Tétrás

Les Orientations Régionales Forestières

Les Orientations Régionales Forestières (ORF) énoncent les principaux objectifs de gestion forestière durable pour la région Alsace qui s'appliqueront au niveau des forêts communales et domaniales soumises au régime forestier ainsi qu'aux forêts privées soumises à un PSG (Plan Simple de Gestion).

Rappel des principaux objectifs :

- garantir la pérennité du foncier forestier et la continuité de la gestion ;
- rechercher une production de bois d'œuvre de qualité en favorisant les essences conformes aux stations forestières et à la diversité forestière naturelle ;
- rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- augmenter la surface de forêts protégées par un statut ou un régime d'aménagement spécial, en particulier, mettre en place un réseau significatif des milieux forestiers non exploités ;
- augmenter le nombre de propriétaires publics et privés suivant une gestion forestière ISO 14000 ou ISO 9000 (normes européennes) ;
- privilégier la transformation et l'utilisation de bois certifié ;
- développer l'association de tous les partenaires concernés aux réflexions sur la gestion durable des forêts.

L'ensemble de ces objectifs est tout à fait cohérent avec les attentes européennes en matière de gestion forestière durable. Ils s'intègrent donc dans les objectifs de restauration, de conservation du patrimoine naturel forestier au niveau du secteur. (Cf. *Vol III pour détails sur ORF*)



La chaume du Petit Ventron

Les sites du Conservatoire des Sites Alsaciens

Le Conservatoire des Sites Alsaciens est le locataire et gestionnaire de la chaume du Petit Ventron. En effet, cette chaume a été cédée à bail par la commune de Kruth au CSA dans le but de mettre en place une gestion conservatoire de ce secteur.

Des outils pour le développement durable : les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)

Le CAD est l'instrument contractuel, entre des agriculteurs volontaires et les pouvoirs publics, destiné à concilier les pratiques pastorales avec les enjeux écologiques liés à la préservation de la faune et de la flore. L'agriculteur qui fait un «effort écologique» en respectant les cahiers des charges du CAD, bénéficie, en contrepartie, d'aides financières annuelles.

Rappel des objectifs :

- valorisation qualitative des produits ;
- diversification des activités ;
- maintien ou création d'emplois ;
- gestion qualitative et quantitative de l'eau, valorisation des surfaces en herbe ;
- actions en faveur de la biodiversité et des zones humides ;
- gestion des paysages et du patrimoine naturel et culturel ;
- prévention des risques naturels.

Exploitations pouvant bénéficier des CAD sur le secteur Ventron :

- Chaume du Felsach : exploitant : E. Valentin.



Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Ventron *CAHIER 1*

Chapitre III

Objectifs et Actions à mettre en oeuvre

A. Les grandes problématiques de gestion du site

Gestion des activités touristiques

La problématique du tourisme et de la fréquentation est partiellement résolue de par l'existence des textes législatifs. Ils constituent des garde-fous contre d'éventuels projets susceptibles de menacer de façon significative la richesse biologique de ce secteur. Mais on doit s'attendre à une augmentation de la fréquentation de ce secteur encore relativement sauvage dans les prochaines années.

Quelques améliorations sont donc à proposer : statu quo en matière d'équipements touristiques et d'itinéraires balisés, garantir la pérennité ou rétablir des zones de quiétude (notamment en ce qui concerne le Grand Tétrás, espèce très sensible au dérangement) ainsi qu'améliorer l'accueil et l'information du public.

Gestion des complexes tourbeux

Ces milieux présentent un état de conservation exceptionnel dans la plupart des cas, on préconisera donc la non-intervention sur ces milieux.

La tourbière de Pourrifaing a fait l'objet de travaux de restauration (Plan de Gestion de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron). Un suivi scientifique est actuellement réalisé sur cette zone.

Gestion des chaumes et prairies montagnardes

Il s'agit de maintenir ces milieux ouverts à semi-ouverts et de conserver leur faune et leur flore typiques. La gestion menée sur les chaumes du Felsach et du Petit Ventron sont compatibles avec ces objectifs :

- Mise en place de mesures agri-environnementales par le biais du CAD sur la chaume du Felsach.
- Gestion conservatoire de la chaume du Petit Ventron par le CSA.

Gestion des milieux forestiers

De façon générale, il faut veiller au respect du fonctionnement et de la biodiversité des écosystèmes forestiers. Il faut maintenir les forêts dans un bon état de conservation tout en tenant compte de leurs vocations sociales et économiques.

Conserver les forêts subnaturelles est donc un des principaux objectifs ainsi que l'adaptation des pratiques sylvicoles au maintien ou à la restauration de ces milieux pour l'accueil de nombreuses espèces (le Grand Tétrás, la Gélinoite).

Pour les forêts communales, 3 vocations ont été définies : multifonctionnalité (production, vocation sociale, vocation écologique), naturalité (non intervention) préconisée surtout au niveau des forêts en excellent état de conservation et restauration pour les forêts en mauvais état de conservation.

Les aménagements forestiers prévus sont conformes aux prescriptions de gestion proposées.

Gestion cynégétique et gestion de la faune sauvage

Même si globalement on ne note pas de problèmes fondamentaux liés au gibier, il faut continuer à garantir le maintien d'un équilibre faune/flore : en gérant de la façon la moins artificielle possible la faune sauvage chassable, en garantissant et en rétablissant des zones de quiétude favorables au gibier et aux espèces sensibles, en limitant le nourrissage du gibier (notamment par rapport à l'augmentation de la population de sangliers), en contribuant au maintien et/ou au rétablissement des populations d'espèces sensibles rares ou menacées (Faucon pèlerin, Gélinoite des bois, Grand Tétrás, Pic noir...), etc...

B. Objectifs et actions

Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la faune et la flore typiques des hautes-chaumes et des prairies montagnardes. - Garantir la conservation de milieux ouverts à semi-ouverts. - Pérenniser la vocation de zone de silence des chaumes. - Améliorer la qualité environnementale des exploitations (assainissements, déchets). - Améliorer les conditions d'accueil des fermes-auberges, améliorer les abords. - Valoriser les produits de la ferme. 	<p>Milieux à vocation agricole actuellement gérés (chaume du Felsach)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un plan de pâturage à l'agriculteur. - <i>En bon état de conservation</i> : pérenniser la gestion extensive actuelle - <i>En mauvais état de conservation</i> : Restaurer ou favoriser une gestion extensive des milieux. <p>Milieux non gérés encore ouverts (chaume du Petit Ventron)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion conservatoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des CAD (Fiche action A1) - Cf. Plan de Gestion de la chaume du Petit Ventron (CSA) et Plan de Gestion de la RN du Massif du Grand Ventron.
GESTION CYNEGETIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique, c'est-à-dire celui qui permet une régénération naturelle d'essences adaptées et majoritaires dans les peuplements forestiers actuels du massif, sans protection systématique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien ou rétablissement des populations d'espèces sensibles, rares ou menacées : Faucon pèlerin, Gêlinotte des bois, Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Chouette chevêchette. - Maintien de zones de quiétude. - Limiter, voire supprimer l'affouragement des cervidés. - Concilier la chasse avec les autres activités de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de gestion sylvo-cynégétique prenant en compte tous les objectifs permettant de garantir l'équilibre Forêt/Gibier (Fiche action C1).

Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
GESTION FORESTIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les forêts dans un bon état de conservation tout en tenant compte de leurs vocations sociale et économique. - Prise en compte des espèces rares, relictuelles ou menacées dans la gestion courante, ou par des actions ponctuelles et ciblées sur un territoire donné (Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Pic noir...). - Préserver, renforcer et reconquérir la diversité biologique des forêts exploitées. - Préserver les forêts subnaturelles. - Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique. - Gérer la fréquentation. 	<p>FORETS COMMUNALES SOUMISES AU REGIME FORESTIER</p> <p>Gestion multifonctionnelle (forêts en état de conservation moyen à bon)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de bois de qualité en tenant compte des vocations sociales, récréatives, écologiques et paysagères des forêts. - Obtenir des peuplements mélangés en essences adaptées et composés d'arbres d'âges différents. - Tendre vers des forêts plus mûres. - Favoriser la régénération naturelle. <p>Vocation de naturalité (forêts en excellent état de conservation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas intervenir sur les peuplements pas ou peu exploités proches de l'état naturel et sur les peuplements subnaturels (ces peuplements sont souvent des forêts sur éboulis, habitats prioritaires). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'îlots de sénescence (Fiche action F1). - Favoriser les techniques alternatives d'exploitation (Fiche action F2). - Acquisition de données complémentaires en forêt (Fiche action F4). - Favoriser le maintien d'arbres morts (Fiche action F5). - Gestion courante des forêts (Fiche action F6). - Application d'une sylviculture naturaliste (Fiche action F18). <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la naturalité des forêts (Fiche action F7).

Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
GESTION DES TOURBIERES	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les tourbières. - Conserver la fonctionnalité des écosystèmes tourbeux. - Conserver la faune et la flore spécifiques des tourbières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion conservatoire des tourbières 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des zones humides et du réseau hydrographique (Fiche action T4).
TOURISME/LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer et limiter la fréquentation humaine. - Améliorer l'accueil et l'information du public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la pérennité de zones de quiétude exitantes, notamment pour le Grand Tétrás, espèce particulièrement sensible au dérangement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accueil et de l'information (Fiche action L1). - Maintien de zones de tranquillité (Fiche action L2).
SUVIS ECOLOGIQUES ETUDES	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire. - Approfondir les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études et suivis sur les secteurs ayant un fort enjeu écologique. - Réaliser des suivis des espèces remarquables (Grand Tétrás, Faucon pèlerin...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'inventaires complémentaires sur les habitats d'intérêt communautaire prioritaires (Fiche action S1). - Etude des potentialités écologiques des habitats (Fiche action S2).
PEDAGOGIE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels. - Porter à connaissance le dispositif Natura 2000 par le biais du site des Vosges du Sud. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public mais aussi les acteurs ou gestionnaires du site sur les problématiques écologiques et socio-économiques du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire (Fiche action P1). - Réalisation d'un document de communication (Fiche action P2).
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats. - Evaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'évolution des habitats et des espèces remarquables. - Suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs (Fiche action E1). - Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs (Fiche action E2).



Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Ventron *CAHIER 1*

Chapitre IV

Plan d'actions

Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année							Stratégie	Financement	Domaine d'action	Priorité
			2000 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009				
- Mise en place des CAD (A1)	DDAF	- A définir	X	X	X					- Contractuel (CAD)	- MAAPAR + Europe	- Gestion	☆☆☆
Plan de gestion sylvo-cynégétique (C1)	PNRBV	- 12 200 euros			X					- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etudes/suivis	☆☆☆
Mise en place d'îlots de sénescence (F1)	Communes	dans cahier des charges	X	X						- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆☆
Techniques alternatives d'exploitation (F2)	Communes	dans cahier des charges			X	X				- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆
Acquisition de données complémentaires en forêt (F4)	Communes	- 16 500 euros					X	X	X	- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etudes/suivis	☆☆☆
Maintien d'arbres morts (F5)	Communes	- 0 euro		X						- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆☆
Gestion courante des forêts (F6)	Communes	- 0 euro		X						- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆
Naturalité des forêts (F7)	Communes	- 0 euro		X						- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆☆
Application d'une sylviculture naturaliste (F18)	Communes	- 25 000 euros			X	X	X			- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆
Préservation des zones humides et du réseau hydrographique (T4)	Communes	- 25 000 euros			X	X	X			- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆

Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action							Stratégie	Financement	Domaine d'action	Priorité
			2000 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009				
Amélioration de l'accueil et de l'information (L1)	- PNRBV	- A définir au cas par cas	X	X	X	X	X	X	X	- Animation/ Investissement	- MEDD, Collectivités	- Animation	☆☆
Maintien de zones de tranquillité (L2)	- PNRBV	- A définir	X	X	X	X	X	X	X	- Animation/ Investissement	- MEDD, Collectivités	- Animation	☆☆☆
Réalisation d'inventaires complémentaires (S1)	- PNRBV	- 10 600 euros	X	X	X					- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etude/ suivis	☆☆
Etude des potentialités écologiques des habitats (S2)	- PNRBV	- 12 200 euros			X					- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etude/ suivis	☆☆
Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire (P1)	- PNRBV	- 7 700 euros	X	X						-Investissement	- MEDD	- Animation	☆☆☆
Réalisation d'un document de communication (P2)	- PNRBV	- 4 575 euros	X							-Investissement	- MEDD	- Animation	☆☆☆
Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs (E1)	- PNRBV	- A définir				X	X	X		- Etude/ Investissement	- MEDD	- Animation	☆☆
Animation et mise en oeuvre du document (E2)	- PNRBV	- 213 450 euros	X	X	X	X	X	X	X	- Animation/ Fonctionnement	- MEDD + Collectivités	- Animation	☆☆☆

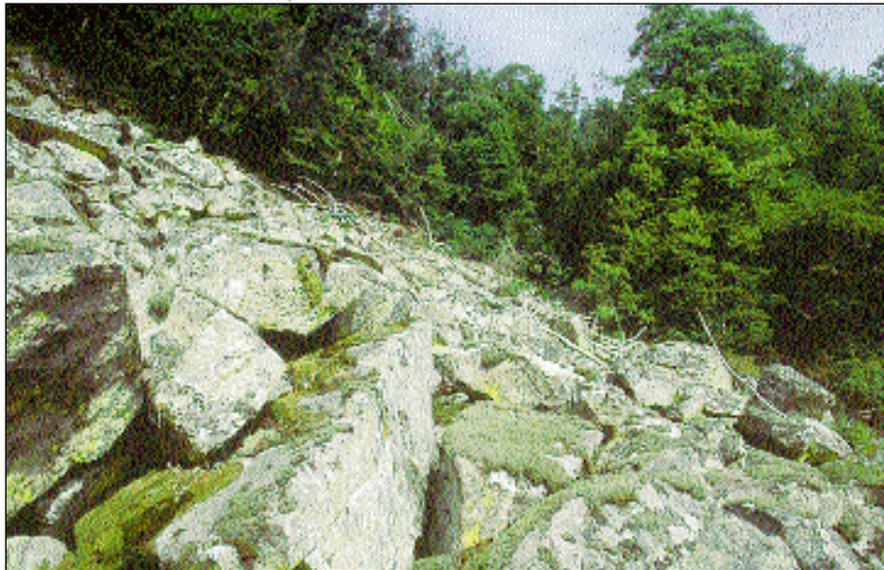
Conclusion

Dispositif européen, cette démarche confirme l'intérêt écologique exceptionnel de ce secteur du Sud du Massif Vosgien qui, suite à une gestion prudente des acteurs locaux, présente encore un état de conservation satisfaisant.

Les objectifs et lignes d'actions énoncés dans ce document visent à pérenniser la bonne gestion actuelle ; il s'agit entre autre d'encourager :

- * une gestion forestière favorable à la biodiversité,
- * une gestion cynégétique permettant d'assurer un équilibre entre la forêt et le gibier,
- * une gestion agricole assurant la conservation des hautes-chaumes,
- * la conservation de biotopes sensibles : tourbières...,
- * la préservation du réseau de forêts subnaturelles,
- * un développement touristique équilibré avec notamment conservation de zones de quiétude.

Le grand défi des prochaines années consistera essentiellement à gérer une fréquentation croissante de ce secteur encore sauvage et remarquablement conservé.



***Les forêts sur éboulis :
habitats d'intérêt communautaire prioritaires***



Site des Vosges du Sud
DOCUMENT D'OBJECTIFS

Secteur Ventron
CAHIER 1

Chapitre V

**Evaluation de la mise en oeuvre
du document d'objectifs**

A. La démarche d'évaluation

Présentation de la démarche

L'article R-21427 du Code de l'Environnement stipule que l'autorité compétente pour arrêter le document d'objectifs procède tous les 6 ans à l'évaluation du document et de sa mise en oeuvre. L'article R-21424 de ce même Code indique que le document d'objectifs doit contenir «les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces». Enfin, l'article R-21425 précise que le comité de pilotage participe à cette démarche.

L'évaluation porte sur deux objets principaux :

- ***l'état de conservation des habitats***

Il est nécessaire de rendre compte à la Commission européenne de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national et des incidences des mesures prises.

- ***la mise en oeuvre du document d'objectifs***

A l'échelle du site Natura 2000, il s'agit de réaliser un suivi et une évaluation de la mise en oeuvre des actions menées dans le cadre du document d'objectifs.

L'évaluation consiste à interpréter les résultats du suivi qui permettent de porter un jugement sur les objectifs et actions du document d'objectifs.

Ce jugement porte sur :

- ***La pertinence*** des objectifs et actions. Il s'agit de vérifier, d'une part, si les objectifs sont adaptés aux enjeux, d'autre part, de vérifier que les actions ont bel et bien l'effet attendu.
- ***La cohérence*** des objectifs : il s'agit de réfléchir sur la cohérence des objectifs et actions du document d'objectifs avec ceux et celles issus d'autres politiques.
- ***L'efficacité*** des objectifs et des actions : il s'agit de vérifier que les actions ont bien l'ampleur d'effet attendu.
- ***L'efficience*** des actions : il s'agit de s'interroger aux coûts des actions au regard des effets induits.

l'évaluation du document d'objectifs

Deux démarches sont actuellement en cours et devraient aboutir à la constitution d'un cadre méthodologique en matière d'évaluation sur les sites Natura 2000 :

- la mise en place d'indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats par le Muséum National d'Histoire Naturelle.
- la réalisation d'outils évaluation-bilan de la mise en oeuvre des documents d'objectifs par l'Atelier Technique des Espaces Naturels.

Concernant la mise en oeuvre du document d'objectifs, l'évaluation se fera à deux niveaux :

1. Une évaluation annuelle par le biais d'un bilan d'activités et d'un état des lieux des études complémentaires réalisées pour une meilleure connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (ces études complémentaires sont listées dans les fiches actions) .

Le bilan annuel de mise en oeuvre des actions (pour chaque fiche action) peut se résumer par le tableau ci-dessous :

Action (en exemple)	Objectifs	Résultat attendu	coût prévisionnel	Indicateurs de suivis	Niveau de réalisation	Coût réel	Perspectives
Réalisation d'un document de communication (P2)	Porter à connaissance Natura 2000 et ses implications, ainsi que les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site.	- Diffusion de 1500 exemplaires	- 4 575 euros	- Réalisation du document. - Nombres d'exemplaires diffusés.	Bilan d'activités	Bilan d'activités	Bilan d'activités
Mise en place d'îlots de sénescence (F1)	- Tendre vers des forêts plus âgées, en faveur d'espèces d'intérêt communautaire et de la biodiversité en général.	- 3% de la surface productive en forêt communale, classés en îlots de sénescence.	- 137 euros/ha/an	- Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface classée en îlots (% et cartes).	Bilan d'activités	Bilan d'activités	Bilan d'activités

2. Une évaluation tous les 6 ans, prenant en compte tous les bilans annuels de mise en oeuvre du document d'objectifs et redéfinissant les nouvelles orientations de gestion pour les 6 années suivantes.

Lors de la mise en oeuvre du document d'objectifs et de son évaluation, le rôle du comité de pilotage est maintenu : il devra se réunir une fois par an afin de suivre la bonne mise en oeuvre des actions prévues par le document d'objectifs.

B. Critères de suivis et d'évaluation des actions

Action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Critères d'évaluation
Mise en place des CAD (A1)	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la faune et la flore typiques des hautes-chaumes et prairies montagnardes. - Garantir la conservation des milieux ouverts en pérennisant une gestion pastorale extensive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de 14 CAD 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CAD signés. - Surface contractualisée au titre des CAD. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des Hautes-chaumes et prairies montagnardes. - Evolution des pratiques agricoles.
Plan de gestion sylvo-cynégétique (C1)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les pratiques cynégétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un rapport d'étude. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des modes de gestion cynégétique en lien avec les conclusions de l'étude.
Mise en place d'îlots de sénescence (F1)	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers des forêts plus âgées, en faveur d'espèces d'intérêt communautaire et de la biodiversité en général. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3% de la surface productive en forêt communale, classés en îlots de sénescence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface classée en îlots (% et cartes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des îlots. - Suivis écologiques de l'évolution des îlots (habitats et espèces).
Techniques alternatives d'exploitation (F2)	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les sols fragiles. - Limiter le dérangement d'espèces sensibles. - Eviter la création de nouvelles pistes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandons de pistes forestières. - Préservation de milieux sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface traitée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis écologiques sur les secteurs sensibles. - Linéaire de pistes abandonnées.
Acquisition de données complémentaires en forêts (F4)	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des informations plus précises concernant les habitats forestiers (surface terrière, structure, nécromasse, définition d'indicateurs de suivis). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de ces données pour la définition des mesures de gestion et de suivis. 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports d'études. - nombre d'aménagements forestiers révisés, ayant intégré les nouvelles données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des mesure de gestion et définition des indicateurs de suivis suite à l'intégration des nouvelles données.
Maintien d'arbres morts (F5)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la diversité écologique et l'hétérogénéité des habitats forestiers en faveur d'espèces d'intérêt communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'arbres morts à l'ha : au moins 2 arbres morts ou 5 m³/ha. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface contractualisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des habitats forestiers.
Gestion courante des forêts (F6)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des habitats forestiers adaptée aux habitats naturels identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Type de traitement sylvicole pratiqué. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.

Action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Critères d'évaluation
Naturalité des forêts (F7)	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les peuplements subnaturels. - Eviter le dérangement d'espèces sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non exploitation des secteurs à forte naturalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Surface «non gérée». 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Application d'une sylviculture naturaliste (F18)	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter et suivre la mise en application d'une sylviculture en faveur de la conservation des habitats et des espèces 	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les peuplements dégradés. - Favoriser la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Préservation des zones humides et du réseau hydrographique (T4)	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et restaurer les zones humides et leur fonctionnalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des secteurs dégradés. - Travaux de génie écologique. - Suivis après travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats naturels restaurés.
Amélioration de l'accueil et de l'information (L1)	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux de préservation des milieux naturels. - Faire respecter la réglementation concernant les chemins d'accès et la signalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non dérangement des espèces sensibles. - Garantir la tranquillité de certains secteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de panneaux posés. - Nombre de chemins fermés à la circulation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Public touché. - Evolution des populations d'espèces sensibles.
Maintien de zones de tranquillité (L2)	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser l'existence de zones de nature et de silence. - Gérer la fréquentation touristique sur les secteurs les plus sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statu quo en matière d'équipements touristiques et itinéraires balisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion des équipements touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des populations d'espèces sensibles.
Réalisation d'inventaires complémentaires (S1)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur les habitats en mosaïque. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les modes de gestion pour favoriser le maintien de mosaïques d'habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de rapports d'études. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des données acquises dans ce cadre dans les documents de gestion.
Etude des potentialités écologiques des habitats (S2)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion adaptée des habitats pour la conservation d'espèces sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un rapport d'études. - Surface étudiée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des modes de gestion. en lien avec les conclusions de l'étude.
Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire (P1)	<ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de 200 exemplaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du document. - Nombre d'exemplaires diffusés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Public touché.

Action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Critères d'évaluation
Réalisation d'un document de communication (P2)	Porter à connaissance Natura 2000 et ses implications, ainsi que les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site.	- Diffusion de 1500 exemplaires	- Réalisation du document. - Nombres d'exemplaires diffusés.	- Public touché.
Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs (E1)	- Evaluer l'état de conservation des habitats. - Evaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs.	- Définir de nouvelles orientations en fin de validité du document d'objectifs.	- Mise en application du protocole.	- Evolution des orientations et actions du document d'objectifs lors de sa révision.
Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs (E2)	- Pérenniser la rôle des acteurs locaux dans la mise en oeuvre du document d'objectifs.	- 1 réunion du comité de pilotage par an.	- Nombre de réunions du comité de pilotage.	- Suivi et évaluation des actions menées sur le site et implication des acteurs locaux.



Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Ventron *CAHIER 1*

Chapitre VI

Fiches actions

Fiches actions

Agriculture	A1 : Mise en place des CAD
Gestion cynégétique	C1 : Réalisation d'un plan de gestion sylvo-cynégétique
Gestion forestière	F1 : Mise en place d'îlots de sénescence F2 : Techniques alternatives d'exploitation F4 : Acquisition de données complémentaires en forêt F5 : Maintien d'arbres morts F6 : Gestion courante des forêts F7 : Naturalité des forêts F18 : Application d'une sylviculture naturaliste
Gestion des tourbières	T4 : Préservation des zones humides et du réseau hydrographique
Tourisme/Loisirs	L1 : Amélioration de l'accueil et de l'information L2 : Maintien de zones de tranquillité
Suivis écologiques/Etudes	S1 : Réalisation d'inventaires complémentaires S2 : Etude des potentialités écologiques des habitats
Pédagogie/Communication	P1 : Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire P2 : Réalisation d'un document de communication sur Natura 2000
Evaluation	E1 : Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs E2 : Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs

Niveaux de priorités

☆ peu prioritaire

☆ ☆ prioritaire

☆ ☆ ☆ très prioritaire

Action A1 : Mise en place des Contrats d'Agriculture Durable



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Agriculture</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>- Il s'agit d'encourager la gestion extensive des pâturages montagnards en pérennisant la gestion contractuelle des Hautes-Chaumes et des prairies montagnardes par le biais du dispositif des Contrats d'Agriculture Durable (CAD), avec des cahiers des charges répondant aux objectifs de conservation fixés par la Directive Habitats.</p> <p>- Les CAD mis en place feront office de contrats Natura 2000 sur le site.</p>	
<p>Objectifs</p> <p>- Conserver la flore et la faune typiques des chaumes et des prairies montagnardes.</p> <p>- Garantir la conservation des milieux ouverts à semi-ouverts en pérennisant la gestion pastorale extensive.</p>	<p>Exploitations pouvant bénéficier d'un CAD :</p> <p>Secteur Ventron : chaume du Felsach (E. Valentin).</p> <p>Secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen : chaume du Gustiberg (A. Ortelli), chaume du Lochberg (C. Schoeffel).</p>	
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Chaumes du site actuellement gérées.</p> <p>- Propriétés privées (exploitants agricoles) et propriétés communales</p>	<p>Secteur Ballon d'Alsace : chaume du Grand Langenberg (M. Kachelhoffer), chaume du Wissgrut et chaume du Ballon d'Alsace (L. Morcely), chaume du Bas Gresson (P. Munsch), chaume du Gresson Moyen (G. Hirth), chaume du Gustiberg, Basse Bers et Moyenne Bers (A. Fluhr), chaume de Haute Bers (M. Hans).</p> <p>Secteur Rossberg : chaume du Belacker (G. Kniebiely), chaume du Gsang (M. Bleu), chaume du Rossberg (J.C. Rimelen), chaume du Thannerhubel (R.L Wittmer).</p>	
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>- Hautes-Chaumes : Formations herbeuses à Nard raide : habitats prioritaires.</p> <p>- Prairies de fauche de montagne : habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>- Gélinotte, Grand Tétras, Pie grièche.</p>	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <p>- Agriculteurs.</p> <p>- Chambre d'Agriculture.</p> <p>- DDAF.</p> <p>- PNRBV.</p>	<p>Evaluation des coûts</p> <p>- Les CAD pouvant être contractualisés font l'objet d'un arrêté préfectoral fixant le montant de chaque mesure.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges CAD

Action C1 : Réalisation d'un plan de gestion sylvo-cynégétique



Secteur d'activité - Gestion cynégétique.	Description de l'opération Afin de réaliser un plan de gestion cynégétique sur l'ensemble du site, il est nécessaire au préalable de réaliser une étude qui ferait, d'une part, un état des lieux des populations de cervidés et de sangliers (avec un protocole de suivi des populations), d'autre part, un état des lieux de toutes les pratiques liées à la chasse. Cette étude permettrait également d'établir une définition précise de l'équilibre sylvo-cynégétique et de mettre en place un protocole de suivi de cet équilibre.	
Objectifs Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique : équilibre entre la forêt et la pression exercée par les cervidés sur les jeunes arbres.		
Statut de propriété/surface - Plan de gestion sylvo-cynégétique sur l'ensemble du site. - Une étude préalable peut être menée sur le secteur test du Massif du Rossberg et/ou du secteur Ventron.		
Habitats et espèces visés Habitats forestiers d'intérêt communautaire : - Hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - GIC 14/15. - ONF. - Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin.	Evaluation des coûts Coût estimé de l'étude : 12 200 euros.

Action F1 : Mise en place d'îlots de sénescence



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole 	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit de parquets d'attente (exploitation retardée) maintenus sur une période longue, supérieure à 3 fois la durée d'un aménagement.</p> <p>On laisse vieillir les îlots sur une période minimale de 50 ans, au bout de laquelle l'exploitation sera possible. On s'attachera à ce que la répartition de ces parquets soit équilibrée sur l'ensemble du site.</p> <p>Critères de choix des îlots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les îlots doivent atteindre environ 3% de la surface productive. - Bouquets d'arbres compris entre 0,5 et 5 ha - Choix sur des peuplements de toutes classes d'âges en évitant des peuplements trop jeunes (moins de 40 ans) ou trop âgés. - Prise en compte du paysage. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers des forêts plus âgées. - Augmenter la diversité structurale, paysagère et spécifique des forêts. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout le site est concerné, dans les forêts communales soumises au régime forestier, sur une surface d'environ 50 ha, répartie en îlots. 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : hêtraie-sapinière à Fétuque, à Luzule ; hêtraie d'altitude, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Pic noir, Chouette de Tengmalm. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes du site - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estimation des coûts : 137 euros/ha/an.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F2 : Techniques alternatives d'exploitation



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole 	<p>Description de l'opération</p> <p>Pour les zones à exploiter difficilement accessibles ou présentant des sols particulièrement fragiles, il s'agit de privilégier les techniques de débusquage à cheval (et/ou câble) afin d'éviter toute nouvelle création de piste forestière.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les sols particulièrement fragiles. - Limiter le dérangement d'espèces sensibles (Grand Tétras). - Eviter la création de nouvelles pistes forestières (impacts écologique et paysager). 	<p>Pour toute exploitation utilisant le débardage alternatif, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De faire une étude de faisabilité de débusquage à cheval dans les zones à exploiter : étude technique, écologique et économique. - Détermination du surcoût financier engendré par l'utilisation de la méthode du débardage à cheval. - Suivi écologique des zones exploitées (essentiellement pour les zones particulièrement sensibles). <p>Une rémunération du propriétaire est prévue. Elle est calculée au cas par cas et correspond au surcoût engendré par rapport à l'utilisation des méthodes d'exploitation habituelles.</p>	
<p>Statut de propriété/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêts communales et privées : secteurs exploités mal desservis par les pistes existantes (secteurs à préciser au cas par cas) ou présentant des sols particulièrement fragiles. 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : hêtraie-sapinière à Fétuque, à Luzule ; hêtraie d'altitude, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Grand Tétras. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - FIBOIS Alsace - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Le coût moyen a été estimé à 7,30 euros/m3.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F4 : Acquisition de données complémentaires en forêt



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole. 	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit d'adapter les aménagements forestiers lors de leur révision normale ou anticipée, permettant d'y inclure les données complémentaires relatives aux opérations Natura 2000. Il s'agira notamment de mettre les aménagements forestiers en conformité avec les opérations prévues dans le document d'objectifs.</p> <p>Les éléments supplémentaires à recueillir sur la base d'une placette/ha sont les suivants :</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité des aménagements forestiers avec le document d'objectifs. - Recueillir des données et analyses complémentaires sur les milieux forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire dendrométrique (surface terrière et structure). - Evaluation des habitats Tétrás sur les zones d'action prioritaires. - Description de la nécromasse, notamment pour les secteurs à vocation de naturalité. - Dans le cadre du suivi scientifique, définition de descripteurs et d'indicateurs de suivi. 	
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Ensemble du site concerné.</p> <p>Forêts communales soumises au régime forestier.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coût de l'opération est défini sur la base de temps supplémentaire passé pour la récolte des données. - Le surcoût engendré est estimé à 55 euros/ha, soit sur un total de 300 ha, 16 500 euros sur 6 ans. - Rapporté à l'année, le surcoût est estimé à 2 750 euros/an.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F5 : Maintien d'arbres morts et d'arbres à cavités



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole. 	<p>Description de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'arbres morts, sur pied ou couchés, ainsi que d'arbres à cavité : Augmenter la proportion de bois morts (> 35 cm de diamètre) sur pied ou couchés, ainsi que des arbres à cavités et autres arbres à «vocation biologique» (et esthétique, en prenant en compte la sécurité des personnes ; arbres bien répartis dans la forêt (gestion favorables aux pics, insectes xylophages). - Il s'agit de maintenir au moins un arbre mort par hectare en moyenne. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la biodiversité écologique, paysagère et structurale. - Tendre vers des forêts plus âgées. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Forêts communales soumises au régime forestier (sur l'ensemble du site).</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : hêtraies-sapinières à Féтуque et à Luzule, hêtraies subalpines à érables, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Pic noir, Chouette de Tengmalm. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Les arbres morts et les arbres à cavité sont généralement sans valeur marchande.</p> <p>Le manque à gagner est donc de 0 euro.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F6 : Gestion courante des forêts



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le mélange d'essences différentes, réparties en mosaïque. - Favoriser et maintenir les essences «secondaires». - Pas de coupes rases sur de grandes surfaces (inférieur à 2 ha) : privilégier les récoltes progressives. - Privilégier le traitement jardiné ou irrégulier par parquet/bouquet. - Favoriser la régénération naturelle. - Coupes de régénération de taille limitée. - En cas de plantation : favoriser les essences d'accompagnement, favoriser les plants autochtones de provenance locale. - Récolte des arbres à maturité (diamètre indicatif : 60 cm ; âge indicatif : 150 ans). - Entretien des clairières existantes. - Maintenir des lisières sinueuses, étagées, diversifiées en essences, avec présence d'arbres morts. - Aucun traitement chimique. 	
<p>Objectifs</p> <p>- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.</p>		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Forêts communales soumises au régime forestier (sur l'ensemble du site).</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>S'agissant de travaux courants, il n'y a pas de surcoût : 0 euro.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F7 : Naturalité des forêts



Secteur d'activité - Gestion sylvicole.	Description de l'opération - Aucune intervention sur les peuplements subnaturels (sauf sécurité publique). - Gel des pistes forestières. - Aucun traitement chimique.	
Objectifs - Conservation des forêts non exploitées qui sont proches de l'état naturel (peuplements subnaturels).		
Statut de propriété/surface - Forêts communales soumises et non soumises au régime forestier (sur l'ensemble du site).		
Habitats et espèces visés Habitats d'intérêt communautaire : - Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Communes - ONF - PNRBV	Evaluation des coûts S'agissant de forêts déjà non exploitées ou non exploitables, il n'y a pas de surcoût. Le coût est donc de 0 euro.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F18 : Application d'une sylviculture naturaliste



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>1) Restauration des peuplements dégradés ou dénaturés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des essences et écotypes locaux. - Coupes et travaux favorisant les essences et écotypes les mieux adaptés aux potentialités du milieu (climat + station) au détriment des Mélèzes, Douglas et toute autre espèce exogène. - Intervention éventuelle sur la régénération de Hêtre au profit du Sapin. <p>2) Favoriser la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application d'une sylviculture irrégulière. - Favoriser l'hétérogénéité des structures (multistrates + mosaïques). - Réalisation de trouées à vocation d'amélioration de la diversité biologique en général et en faveur du Grand Tétrás en particulier. - Augmenter la taille et l'âge d'exploitabilité. - Conservation d'arbres patrimoniaux (diamètre et/ou hauteur exceptionnels). - Maintien d'arbres à forte valeur biologique (arbres à cavité, arbres morts ou sénescents). <p>3) Application de la Directive Tétrás.</p>	
<p>Objectifs</p> <p>- Expérimenter et suivre la mise en application d'une sylviculture naturaliste.</p>		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Ensemble des forêts communales du secteur Ventron.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule, hêtraies subalpines à érables, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Grand Tétrás, Pic noir, Chouette de Tengmalm. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Coût estimé : 25 000 euros.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales et des forêts privées

Action T4 : Préservation des zones humides et du réseau hydrographique



Secteur d'activité - Gestion des tourbières.	Description de l'opération 1) Diagnostic : - Identification précise des secteurs où l'hydrosystème est perturbé. - Etat des lieux : inventaires d'habitats, inventaires d'espèces, mesures de débits, mesures piézométriques. - Propositions d'interventions. 2) Travaux : - Travaux légers, installation de voies d'eau, etc... sur pistes ou chemins forestiers de manière à limiter l'impact de la desserte sur le réseau hydrographique. - Travaux de réhabilitation lorsque le réseau hydrographique est dévié. - Travaux de renaturation (comblements de drains, interventions éventuelles sur les ligneux colonisateurs,...) sur les zones humides. 3) Evaluation des opérations, mise en place de suivis écologiques.	
Objectifs - Préserver et restaurer les zones humides et leur fonctionnalité.		
Statut de propriété/surface - Ensemble du secteur Ventron.		
Habitats et espèces visés - Habitats d'intérêt communautaire : complexes tourbeux et zones humides.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Communes - ONF - PNRBV	Evaluation des coûts - Coût estimé : 25 000 euros.

Action L1 : Amélioration de l'accueil et de l'information



Secteur d'activité - Tourisme/Loisirs	Description de l'opération Il s'agit d'informer et sensibiliser au mieux le grand public, notamment en ce qui concerne les chemins d'accès, la réglementation et la signalisation. Il s'agit notamment : - De faire un état des lieux des chemins d'accès menant aux sites sensibles. - De prévoir une signalisation ou des panneaux d'information permettant de limiter l'accès des véhicules dans les secteurs les plus sensibles. Cette opération sera menée en concertation et/ou à la demande des communes.	
Objectifs - Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux de conservation des habitats et espèces remarquables du site. - Faire respecter la réglementation concernant les chemins d'accès et la signalisation.		
Statut de propriété/surface - Ensemble du site.		
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire ou remarquables du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Communes. - PNRBV.	Evaluation des coûts - A définir.

Action L2 : Maintien de zones de tranquillité



Secteur d'activité - Tourisme/Loisirs	Description de l'opération Afin de pérenniser des zones de quiétude, notamment en faveur de la préservation d'espèces particulièrement sensibles au dérangement (exemple : Grand Tétras), il est souhaitable de :	
Objectifs - Pérenniser l'existence de zones de nature et de silence. - Gérer la fréquentation touristique sur les secteurs les plus sensibles.	- Maintenir un statu quo en matière d'équipements touristiques et d'itinéraires balisés (sentiers du Club Vosgien, itinéraires balisés de ski de fond...) sur l'ensemble du secteur (sauf pour l'aménagement du domaine skiable du Ballon d'Alsace). Le but est de s'en tenir à cet état des lieux. D'autre part, les maires ont la compétence pour faire appliquer cette recommandation. - Surveiller l'évolution des pratiques « libres » : raquettes, ski de fond, VTT... dans ce secteur encore sauvage et qui, de ce fait, attire les pratiquants de ces activités. Une réflexion sur les moyens d'organiser la pratique de ces activités sur le Massif vosgien est à faire dans le cadre d'un Comité de Suivi.	
Statut de propriété/surface - Ensemble du site.	- Faire appliquer et faire connaître les nombreux règlements concernant les activités sportives.	
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire ou remarquables du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - communes. - PNRBV.	Evaluation des coûts - A définir.

Action S1 : Réalisation d'inventaires complémentaires



Secteur d'activité - Suivis écologiques/Etudes.	Description de l'opération - Elaboration d'une cartographie précise des habitats prioritaires : ceux-ci se trouvent pour la plupart en mosaïques avec d'autres habitats. Sur la base des cahiers d'habitats Natura 2000, il s'agit d'affiner la cartographie sur des secteurs où les formations de type «Hêtraie d'altitude» n'ont pu être identifiées précisément (hêtraie d'altitude/hêtraie subalpine). - Cartographie des aulnaies et zones humides (habitats d'intérêt communautaire) : ces aulnaies constituent l'exclusivité des Vosges du Sud puisqu'il n'existe pas de tels peuplements dans les Hautes-Vosges. Par ailleurs, les forêts sur éboulis correspondent à des mosaïques d'habitats étroitement imbriqués qui n'ont pas été cartographiés de façon précise. Leur intérêt écologique exceptionnel nécessite une étude cartographique plus détaillée qui permettra de distinguer les différents habitats qui composent ces écosystèmes.	
Objectifs - Améliorer les connaissances sur les habitats prioritaires en mosaïque.		
Statut de propriété/surface Ensemble du site. - Parcelles communales et privées.		
Habitats et espèces visés - Habitats d'intérêt communautaire : forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis, hêtraie d'altitude, ripisylves.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV. - Universités...	Evaluation des coûts Coût estimé de l'étude : 10 600 euros.

Action S2 : Etude des potentialités écologiques des habitats



Secteur d'activité - Suivis écologiques/Etudes.	Description de l'opération Il s'agit de tester un protocole de notation des habitats basé sur la mesure de variables représentatives des préférences écologiques d'espèces d'intérêt communautaire. Ce protocole pourra notamment être mis en oeuvre sur les secteurs protégés réglementairement dans le site des Vosges du Sud.	
Objectifs - Connaître l'état de conservation des habitats concernant les espèces d'intérêt communautaire (faune aviaire) à un temps t donné. - Faire un suivi de l'évolution des habitats à partir de ce temps t. - Fixer les priorités en matière de gestion sylvicole.		
Statut de propriété/surface - Secteurs protégés réglementairement. - Zones d'action prioritaires. (Forêts communales).		
Habitats et espèces visés - Habitats et espèces d'intérêt communautaire. - Grand Tétras, Gélinoite.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV. - GTV.	Evaluation des coûts coût estimé : 12 200 euros.

Action P1 : Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire



Secteur d'activité - Pédagogie/Communication.	Description de l'opération Il s'agit de réaliser un catalogue constitué de fiches habitats : ce sera à la fois un outil technique d'aide à la décision pour la gestion des milieux naturels et un document d'information pour les acteurs du site qui souhaitent connaître les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Les fiches habitats comporteront : <ul style="list-style-type: none">- Un descriptif de chaque milieu naturel, avec sa localisation, sa composition en espèces végétales, son intérêt patrimonial...- Les menaces susceptibles de détériorer l'habitat.- Les enjeux de conservation, ainsi que les mesures de gestion préconisées.- Une carte de répartition de l'habitat à l'échelle des Hautes-Vosges.- Des illustrations.	
Objectifs - Porter à connaissance les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site Natura 2000.		
Statut de propriété/surface		
Habitats et espèces visés Tous les habitats d'intérêt communautaire du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV	Evaluation des coûts - Coût estimé : 7 700 euros.

Action P2 : Réalisation d'un document de communication sur Natura 2000



Secteur d'activité - Pédagogie/Communication.	Description de l'opération Il s'agit de réaliser un document d'information expliquant de manière simple le dispositif Natura 2000 ainsi que les actions menées sur les Vosges du Sud. Ce document illustré en couleur, d'une trentaine de pages comprendra notamment : - Des informations concernant la mise en place du réseau Natura 2000. - Une présentation du site des Vosges du Sud, ainsi que les objectifs de gestion validés par le Comité de Pilotage Local. - Les actions à engager sur le site. - Des témoignages des acteurs locaux et partenaires qui ont participé à la mise en place du site.	
Objectifs - Expliquer le principe de Natura 2000. - Porter à connaissance les enjeux et les objectifs de conservation des habitats dans le site Natura 2000 Vosges du Sud.		
Statut de propriété/surface		
Habitats et espèces visés Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV	Evaluation des coûts - Réalisation des illustrations, mise en page et diffusion du document : 4 575 euros.

Action E1 : Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Evaluation.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit de définir un protocole permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. - De faire un état des lieux des actions menées prévues par le document d'objectifs. <p>Un rapport d'évaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs sera élaboré tous les 6 ans.</p> <p>Un rapport d'activités annuel sera également réalisé.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. - Evaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Ensemble du site.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p>	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <p>- PNRBV.</p>	<p>Evaluation des coûts</p> <p>- A définir.</p>

Action E2 : Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs



Secteur d'activité - Evaluation.	Description de l'opération Il s'agit de continuer l'animation du comité de Pilotage Local afin de suivre et évaluer les actions menées sur le site, dans le cadre de la mise en oeuvre du document d'objectifs.	
Objectifs - Pérenniser le rôle des acteurs locaux dans la mise en oeuvre du document d'objectifs.		
Statut de propriété/surface Ensemble du site.		
Habitats et espèces visés Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Comité de pilotage local. - PNRBV.	Evaluation des coûts - Un poste + frais : 213 450 euros.



Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Bureau des Espaces Naturels
2, place des verriers 68 820 WILDENSTEIN
téléphone 03 89 82 22 10 télécopie 03 89 82 22 19
e-mail espaces.naturels@parc-ballons-vosges.fr

